



Délibération du conseil des études et de la vie étudiante de l'Université Paris-Panthéon-Assas

Séance du lundi 23 juin 2025

Objet : Approbation de modifications de l'offre de formation 2025.

LE CONSEIL DES ÉTUDES ET DE LA VIE ÉTUDIANTE

Vu le code de l'éducation ;

Vu le décret n°2021-1831 du 24 décembre 2021 portant création de l'Université Paris-Panthéon-Assas et approbation de ses statuts ;

Approuve les modifications de l'offre de formation 2025 telles qu'elles figurent en annexe.

Membres présents et représentés : 26

Vote : Majorité des voix (2 voix contre)

Paris, le 17 JUIL. 2025

Le Président

Stéphane BRACONNIER

Affiché le : 22 JUIL. 2025

Transmis au recteur, chancelier des universités, le : 22 JUIL. 2025



Conseil des études et de la vie étudiante du 23 juin 2025

OFFRE DE FORMATION 2025 MODIFICATIONS

- P. 3 Licence numérique Droit : règlement du contrôle continu
- P. 5 Licence Droit : suppression d'une combinaison de TD incohérente dans l'option Droit privé et Droit public (S5) de la 3^e année
- P. 7 Licence Droit parcours Collège de droit : modalités du contrôle des connaissance des matières de l'UE spécifique
- P. 8 Master Économie du droit : modifications de la 1^{ère} année en raison de démutualisations et modification d'intitulés de matières de 2^e année
- P. 11 Master juriste européen : mise-à-jour de la liste des parcours offerts aux étudiants
- P. 15 Master Droit privé parcours Histoire du droit et Master Droit public parcours Histoire du droit : points bonus en 2^e année
- P. 16 Règlement des études de licence : règles propres aux examens de la seconde session
- P. 17 Capacité en droit : réorganisation des études et règlement des examens
- P. 21 DU de l'Institut d'histoire du droit : création d'un parcours Droit privé/Droit public
- P. 22 DU Droit et technologies du numérique : modification de volumes horaires et du règlement des examens
- P. 28 DU Justice pénale des mineurs : précisions concernant le déroulement de la formation et le règlement des examens
- P. 29 Diplôme de l'Institut de criminologie et de droit pénal de Paris : réforme du diplôme
- P. 35 DIU Droit et grands enjeux du monde contemporain : réduction du nombre de groupes
- P. 37 Certificat d'Analyse économique du droit : modification d'un intitulé de matière et modification des modalités de contrôle des connaissances
- P. 38 BA in Economics and Finance (Maurice) : changement d'intitulés de matières et de semestres en 1^{ère} et 2^e années

- P. 40 LL.M Awards, LL.M in European Law, LL.M in Public Law and Democracy, LL.M in International Business Law : harmonisation des mentions attribuées aux étudiants en fonction des résultats obtenus
- P. 41 DU Stratégie, Défense et sécurité : transformation de l'ancien Certificat Gouvernance, géostratégie et défense
- P. 43 Master Politiques publiques : modification des modalités du contrôle des connaissances des matières du 1^{er} semestre de la 2^e année

LICENCE NUMÉRIQUE DROIT

Règlement du contrôle continu

Règles spécifiques pour la licence de droit parcours numérique

Les études se déroulent principalement en ligne sur la plateforme pédagogique « Agorassas ». Des réunions à l'université peuvent être proposées au début de l'année universitaire ou avant les partiels.

Toutes les activités d'enseignement ont lieu via la plateforme pédagogique « Agorassas ».

Le parcours numérique de la licence de droit est particulièrement adapté pour les étudiants souhaitant cumuler leurs études de droit avec une activité professionnelle, la poursuite d'autres études ou la charge d'enfants en bas âge. Ce parcours s'adresse également aux étudiants en situation de handicap ou de maladie invalidante, aux étudiants sportifs de haut niveau, etc.

L'étudiant inscrit en licence numérique en droit suit l'ensemble de son parcours (première, deuxième, troisième années) à distance. En cours de licence, aucun transfert du parcours numérique au parcours classique de l'Université Paris-Panthéon-Assas n'est possible.

Le transfert du parcours classique au parcours numérique est accordé à la demande de l'étudiant. Ce transfert est définitif.

Les étudiants transférés du parcours classique au parcours numérique conservent les matières, les unités et les semestres précédemment validés en parcours classique. Les matières conservées ne peuvent être que celles figurant également dans la licence parcours numérique.

La dispense d'assiduité en parcours numérique de la licence de droit ne peut être accordée que sur dérogation exceptionnelle accordée par le Président de l'université. Elle ne vaut que pour les travaux dirigés. Pour bénéficier de cette dispense d'assiduité aux travaux dirigés, l'étudiant doit compléter la demande téléchargeable sur le site internet avant le 31 octobre de l'année en cours et fournir les justificatifs correspondant à sa situation.

Unité Complémentaire Facultative

Le parcours International, l'option sport, et le Parcours Professionnalising, ne sont pas proposés en licence de droit parcours numérique.

Les points bonus ne peuvent être obtenus qu'avec l'Engagement étudiant et la certification PIX.

Examens

Les sessions d'examens se déroulent à l'Université Paris-Panthéon-Assas.

L'Université peut organiser les épreuves à l'étranger dans les locaux relevant des autorités françaises pour les étudiants séjournant à l'étranger au moment des épreuves.

Cette organisation des examens délocalisés peut se faire à la demande de l'étudiant par écrit lors de la communication officielle des dates par l'administration et dans les délais indiqués par cette dernière. Cette organisation est soumise à la condition de faisabilité : l'organisme d'accueil peut notamment refuser l'organisation des épreuves en raison des jours fériés dans le pays concerné, d'indisponibilité des locaux ou autre.

Les frais d'organisation des examens à l'étranger sont déterminés par l'Organisme d'accueil. Ils sont couverts par l'(les) étudiant(s) concerné(s) directement selon les modalités fixées par l'Organisme d'accueil.

Règlement du contrôle continu de la licence numérique en droit.

Article 1

Le présent règlement définit les normes applicables à la licence droit parcours numérique pour le contrôle continu en ligne. L'étudiant inscrit à la licence droit parcours numérique de l'Université Paris-Panthéon-Assas s'engage sans réserve à respecter ce règlement.

Article 2

Le contrôle continu se déroule entièrement en ligne, principalement via les outils proposés sur la plateforme pédagogique Agorassas et l'outil de visioconférence proposé par l'université.

Article 3

Le contrôle continu en ligne fait l'objet d'une évaluation établie sous la responsabilité de l'enseignant responsable du cours et déterminée principalement en fonction des notes obtenues aux devoirs obligatoires. Les modalités de notation exactes sont précisées par l'enseignant au début de chaque semestre.

Article 4

Les étudiants doivent être présents aux devoirs obligatoires en ligne. Les dates et les horaires de ces devoirs sont communiqués au début de la première semaine des travaux dirigés pour chaque semestre.

Article 5

Le fuseau horaire des devoirs obligatoires en ligne est celui de Paris.

Article 6

Chaque copie doit contenir le nom, le prénom et le matricule de l'étudiant.

L'étudiant s'engage à respecter les consignes indiquées par l'enseignant dans les consignes du devoir. Seuls sont acceptés les fichiers rendus au format demandé. Tout autre format rendu est considéré comme un brouillon et ne sera ni corrigé ni noté.

Article 7

Un devoir obligatoire en ligne non rendu sur la plateforme sera considéré comme n'ayant pas été rendu et sera sanctionné par une note de zéro.

Article 8

Une absence à un devoir obligatoire en ligne est sanctionnée par la note de zéro.

Sur décision de l'enseignant, les absences à un devoir obligatoire en ligne peuvent donner lieu à un rattrapage sur communication à la scolarité d'un justificatif avant ou au plus tard deux jours après le devoir. En cas de rattrapage, l'exercice proposé n'est pas nécessairement le même que celui donné précédemment.

Redoublement et interruption des études.

Deux redoublements sont autorisés par année de licence en droit, parcours numérique. Un redoublement supplémentaire peut être autorisé, exceptionnellement par le Président de l'université sur demande motivée.

En cas d'interruption des études, une reprise d'étude peut être autorisée par le président de l'Université sur demande motivée.

LICENCE DROIT

Suppression d'une combinaison de TD incohérente dans l'option Droit privé et Droit public (S5) de la 3^e année (parcours classique et parcours Collège de droit)

Liste des combinaisons de matières d'UEF autorisées :

Option Droit privé

Semestre 5

1. Procédure civile, Droit commun des sociétés, Droit du travail - Relations individuelles
2. Procédure civile, Droit commun des sociétés, Contrats spéciaux
3. Procédure civile, Droit du travail -Relations individuelles, Contrats spéciaux
4. Droit international privé, Procédure civile, Droit commun des sociétés
5. Droit international privé, Procédure civile, Contrats spéciaux
6. Droit international privé, Droit commun des sociétés, Droit du travail -Relations individuelles
7. Droit international privé, Droit commun des sociétés, Contrats spéciaux
8. Droit commun des sociétés, Droit du travail -Relations individuelles, Contrats spéciaux

Semestre 6

1. Régime général de l'obligation, Procédure pénale
2. Régime général de l'obligation, Droit de la famille
3. Régime général de l'obligation, Droit du travail – Relations collectives
4. Régime général de l'obligation, Droit spécial des sociétés
5. Régime général de l'obligation, Droit fiscal
6. Droit de la famille, Droit fiscal
7. Droit du travail – Relations collectives, Droit spécial des sociétés
8. Droit spécial des sociétés, Droit fiscal
9. Procédure pénale, Droit du travail – Relations collectives
10. Procédure pénale, Droit de la famille

Option Droit privé et Droit public

Semestre 5

1. Procédure civile, Droit de l'Union européenne, Contrats spéciaux
2. ~~Procédure civile, Contrats spéciaux, Droit des biens publics~~
3. 2. Droit de l'Union européenne, Droit commun des sociétés, Droit international privé
4. 3. Droit de l'Union européenne, Droit commun des sociétés, Contrats spéciaux
5. 4. Droit de l'Union européenne, Droit international privé, Contrats spéciaux
6. 5. Droit de l'Union européenne, Droit international public, Droit international privé
7. 6. Droit international public, Droit international privé, Droit commun des sociétés
8. 7. Droit international public, Droit de l'Union européenne, Droit commun des sociétés

Semestre 6

1. Régime général de l'obligation, Droit fiscal
2. Régime général de l'obligation, droit économique européen
3. Procédure pénale, Droit fiscal
4. Procédure pénale, Libertés fondamentales
5. Droits du travail - Relations collectives, Droit économique européen
6. Droit de la famille, Droit fiscal
7. Droit de la famille, Libertés fondamentales

Option Droit public**Semestre 5**

1. Droit de l'Union européenne, Droit des biens publics, Droit constitutionnel approfondi
2. Droit international public, Droit de l'Union européenne, Droit des biens public
3. Droit de l'Union européenne, Droit international public, Droit constitutionnel approfondi
4. Droit de l'Union européenne, Droit des biens publics, Droit commun des sociétés
5. Droit international public, Droit de l'Union européenne, Droit commun des sociétés
6. Droit international public, Droit de l'Union européenne, Procédure civile

Semestre 6

1. Droit fiscal, Libertés fondamentales
2. Libertés fondamentales, Procédure pénale
3. Procédure pénale, Droit fiscal
4. Droit économique européen, Droit fiscal
5. Libertés fondamentales, Droit économique européen
6. Droit fiscal, Régime général des obligations

LICENCE DROIT PARCOURS COLLÈGE DE DROIT

Modalités du contrôle des connaissance des matières de l'UE spécifique au Collège de droit

Actuellement, ces matières et séminaires font l'objet d'un examen écrit ou d'un oral. Les nouvelles modalités sont :

L'évaluation du séminaire / de la matière se fait par un examen terminal ou par un contrôle continu au choix de l'enseignant noté sur 20 (coefficients 1). Le mode choisi est communiqué aux étudiants en tout début d'année universitaire. Lorsque le contrôle continu est appliqué, à la seconde session, il est remplacé par un examen oral.

MASTER ÉCONOMIE DU DROIT

Modifications de la 1^{ère} année en raison de démutualisations et modification d'intitulés de matières de 2^e année

Parcours Économie du droit

1^{ERE} ANNÉE (60 ECTS)

Matières	Volume horaire CM (heure)	Volume horaire TD (heure)	ECTS	Modalités d'évaluation	Barème	Coefficient
SEMESTRE 1						
UEF1			20		20	2
Economie du droit I	36			Ecrit 3h	20	1
Économétrie appliquée	36	15	1	CM : Ecrit de 3h TD : CC	20 20	1 1
Stratégie d'investissement de l'entreprise Stratégies d'entreprises	36	15		Ecrit de 3h	20	1
Économie des environnements numériques : réseaux, plateformes, données	24		1	Ecrit de 3h	20	1
Anglais économique		18		Oral CC	20 20	1 1
UEC1			10		20	1
Introduction au big data Analyse des données	36			Ecrit, oral, projet ou note de travail	20	1
Économie et droit bancaire et financier	24			CC	20	1
SEMESTRE 2						
UEF2			20		20	2
Économie de l'organisation de l'entreprise	36	15		CM : Ecrit de 3h TD : CC	20 20	1 1
Économie du droit 2 (Law and Economics) (cours en anglais)	24			Ecrit 3h	20	1
Économétrie appliquée	36		1	Ecrit de 3h	20	1

Économie d'internet et des réseaux	24	15	-	CM : Ecrit de 3h TD : CC	20	1
UEC2			7		20	1
Économie des politiques publiques	36			Ecrit 3h	20	1
<i>1 matière au choix :</i>						
Économie des ressources humaines et du marché du travail	36			Ecrit, oral, projet ou note de travail	20	1
Droit de la concurrence et de la régulation	36 24			Ecrit, oral, projet ou note de travail	20	1
Économie industrielle internationale	36	-	-	Ecrit, oral, projet ou note de travail	20	1
Économie et droit de la régulation	24			Ecrit, oral, projet ou note de travail	20	1
UEC3			3		20	1
Stage ou mémoire				Stage, rapport et soutenance	20	1

Règles spécifiques

Les étudiants inscrits dans le M1 Droit de l'économie n'ont qu'une matière à choisir dans UEC1 et ne suivent que la matière obligatoire Économie des Politiques Publiques en UEC2.

Liste des matières mutualisées avec le M1 SEEQ+

- Économétrie appliquée (M1 APE)
- Économie de l'organisation de l'entreprise
- Économie des ressources humaines et du marché du travail
- Droit de la concurrence et de la régulation
- Économie industrielle internationale

Les étudiants inscrits en M1 peuvent opter pour un séjour d'une durée d'un ou deux semestres dans une université étrangère liée à Assas par une convention, sous réserve de remplir les conditions fixées par cette convention et dans la limite des places disponibles. Les notes obtenues dans l'université partenaire aux enseignements suivis lors d'une même année universitaire en application de la convention de coopération peuvent être validées par le jury d'examen en équivalence des unités d'enseignements du ou desdits semestres.

Nul ne peut être admis sans avoir soutenu un rapport de stage ou un mémoire. L'assiduité à l'ensemble des cours est obligatoire et fait l'objet d'un suivi.

2ème ANNÉE (60 ECTS)

Matières	Volume horaire CM (heure)	Modalités d'évaluation	Barème	Coefficient
Tronc commun obligatoire				
Analyse économique du droit approfondie	25	Ecrit, oral, projet rédigé ou CC	20	2
Economie et droit de la concurrence	36	Ecrit, oral, projet rédigé ou CC	20	2

Droit de la Distribution et de la consommation	25	Ecrit, oral, projet rédigé ou CC	20	2
Droit des entreprises en difficulté	25	Ecrit, oral, projet rédigé ou CC	20	2
Métamorphoses du droit	25	Ecrit, oral, projet rédigé ou CC	20	2
Méthodes économiques avancées	36	Ecrit, oral, projet rédigé ou CC	20	2
Anglais obligatoire	18	Ecrit, oral, projet rédigé ou CC	20	2
Cours de spécialité : 8 matières au choix				
Droit international économique	25	Ecrit, oral, projet rédigé ou CC	20	2
Réparation du préjudice économique	25	Ecrit, oral, projet rédigé ou CC	20	2
Relations du travail	25	Ecrit, oral, projet rédigé ou CC	20	2
Droit de l'environnement, CSRD et devoir de vigilance Économie de la fiscalité	25	Ecrit, oral, projet rédigé ou CC	20	2
Régulation bancaire et financière	25	Ecrit, oral, projet rédigé ou CC	20	2
Régulation des nouvelles technologies	25	Ecrit, oral, projet rédigé ou CC	20	2
Economie et droit pénal des affaires	25	Ecrit, oral, projet rédigé ou CC	20	2
Economie et Droit de l'entreprise Droit des sociétés approfondi	25	Ecrit, oral, projet rédigé ou CC	20	2
Economie de la Justice et du procès	25	Ecrit, oral, projet rédigé ou CC	20	2
Droit et croissance	25	Ecrit, oral, projet rédigé ou CC	20	2
Analyse comportementale du Droit	20	Ecrit, oral, projet rédigé ou CC	20	2
Stage ou mémoire				
Rapport de stage ou mémoire		Rapport de stage ou mémoire	20	10

MASTER JURISTE EUROPÉEN

Mise-à-jour de la liste des parcours offerts aux étudiants

1ère ANNEE (60)

Les enseignements de 1ère année de la mention de Master Juriste européen de l'Université Paris- Panthéon-Assas s'adressent uniquement aux étudiants spécifiquement recrutés pour ce programme ayant réussi leur 3 premières années d'études dans l'un des établissements membres du réseau European Law School.

~~Les étudiants des universités partenaires s'inscrivent en 1ère année de Master dans une des mentions de Master de droit suivantes de l'Université Paris Panthéon-Assas : Droit international, Droit notarial, Droit social, Droit pénal et sciences criminelles, Justice, procès et procédures, Droit des affaires, Droit européen, Droit privé et Droit public. Ils suivent les enseignements et passent les examens correspondant à la mention et parcours suivis, en conformité avec le règlement des études et des examens du diplôme.~~

Dispositions applicables aux étudiants de Panthéon-Assas :

En application des accords avec les universités partenaires ~~du programme Juriste européen (European Law School)~~, les étudiants inscrits en master juriste européen ~~sont inscrits en effectuent leur~~ 1ère année de master à l'Université Humboldt Berlin ~~dans le cadre d'un premier LL.M et en leur seconde 2e~~ année de master au sein d'une autre université partenaire (King's College London, Universiteit van Amsterdam, Sapienza Università di Roma, Université nationale et Kapoditrièrene (Athènes), Universidade Católica Portuguesa (Lisbonne) ou Universidad Autónoma de Madrid). Ils suivent les enseignements et subissent les examens selon les conditions en vigueur dans les universités partenaires durant les deux années de master. ~~Le passage de la première à la seconde année de master n'est autorisé que si les étudiants ont validé leur première année de master et atteint le niveau en langue étrangère requis, selon les conditions posées par l'Université partenaire, pour y effectuer leur LL.M dans le cadre de la seconde année de master.~~

Les notes obtenues à l'issue des épreuves passées au sein ~~de l'une~~ des universités partenaires ~~du juriste européen European Law School~~, peuvent être validées par ~~le jury d'examen (enseignant de Panthéon-Assas responsable de la coopération)~~ le directeur du programme Juriste européen à Paris-Panthéon-Assas en équivalence de l'ensemble des unités d'enseignements de M1 et de M2.

Les notes sont converties selon le barème en vigueur.

Les étudiants se voient délivrer par équivalence le diplôme de la maîtrise mention Juriste européen, **parcours Juriste européen** à l'issue de la première année de master et celui de master mention Juriste européen, **parcours Juriste européen** à l'issue de la **seconde 2ème** année de master.

Les étudiants de l'Université Paris-Panthéon-Assas suivent les enseignements du Master of Laws (LL.M.) « *Europäisches Recht und Rechtsvergleich* » dispensés par la **Humboldt-Universität Berlin**, conformément à la convention de coopération et au règlement des études et des examens afférent. Ils choisissent parmi l'une des quatre spécialisations suivantes :

- « **Privatrecht (A)** » : Modul A1: Zivilrecht I; Modul A2: Vertragsrecht ; Modul A3: Zivilrecht II ; Modul A4: Gesellschaftsrecht ; Modul A5: Seminar und Masterarbeit ;
- « **Wirtschaftsrecht (B)** » : Modul B1: Zivilrecht I ; Modul B2: Wirtschaftsrecht I ; Modul B3: Zivilrecht II / Ökonomische Theorie ; Modul B4: Wirtschaftsrecht II / Gesellschafts- und Steuerrecht ; Modul B5: Seminar und Masterarbeit ;
- « **Öffentliches Recht (C)** »: Modul C1: Öffentliches Recht I; Modul C2: Staat und Verfassung ; Modul C3: Öffentliches Recht II ; Modul C4: Verwaltungsrecht / Strafrecht ; Modul C5: Seminar und Masterarbeit ;
- « **Strafrecht (D)** »: Modul D1: Strafrecht I; Modul D2: Strafrecht II ; Modul D3: Internationales und Europäisches Strafrecht ; Modul D4: Seminar und Masterarbeit.

Dispositions applicables aux étudiants de la HU, de « La Sapienza », de KCL et de l'Université d'Amsterdam la Humboldt-Universität Berlin, de King's College London, de l'Universiteit van Amsterdam, de la Sapienza Università di Roma, de l'Université nationale et Kapodistrienne (Athènes), de l'Universidade Católica Portuguesa (Lisbonne) ou de l'Universidad Autonoma de Madrid) :

En application des accords **de coopération** conclus avec les universités partenaires du programme Juriste européen (European Law School), les étudiants des universités partenaires **du programme** peuvent suivre une année d'études au niveau **de du** master 1. Ils ne peuvent prétendre à une deuxième année de master à Panthéon-Assas. Ces étudiants peuvent s'inscrire dans les enseignements de l'une des mentions **et l'un des parcours** de master suivants :

Master Droit international Parcours Droit international privé et du commerce international
Master Droit international Parcours Droit international économique
Master Droit social Parcours Droit social général
Master Droit pénal et sciences criminelles Parcours Droit pénal et procédure pénale
Master Justice, procès et procédures Parcours Justice, procès et procédures - Spécialité Justice et droit du procès

Master droit des affaires Parcours droit des affaires internationales
Master Droit européen Parcours Droit européen du marché et de la régulation
Master Droit privé Parcours Contentieux international privé
Master Droit privé Parcours Droit des personnes et des familles
Master Droit privé Parcours Droit privé général
Master Droit notarial Parcours Droit notarial
Master Droit public Parcours Droit public approfondi
Master Droit public Parcours Droit public de l'économie
Master Droit public Parcours Philosophie du droit et droit politique
Master Droit de l'économie Parcours Droit de l'économie
Master Droit du marché et du patrimoine artistiques parcours Droit
Droit pénal et sciences criminelles, Justice, procès et procédures, Droit européen, Droit international, Droit privé, Droit des affaires, Droit public, Droit notarial, Droit social. Ils suivent les enseignements et passent les examens selon le règlement des examens s'appliquant à la mention **et parcours suivis suivie**.

Le diplôme qui leur est délivré après validation de l'année académique à Panthéon-Assas est celui de la maîtrise mention juriste européen.

2ème ANNEE (60)

Les étudiants de l'Université Paris-Panthéon-Assas engagés dans le programme, après la quatrième année d'études à la Humboldt (1ère année de Master) effectuent leur dernière année (2ème année de Master) au sein de l'une des universités suivantes :

- King's College London ;
- La Sapienza de Rome ;
- Université d'Amsterdam,
- Université autonome de Madrid,
- Université nationale et kapodistrienne d'Athènes
- Université catholique portugaise de Lisbonne.

King's College London

Dans le cadre du LL.M., les étudiants choisissent un parcours parmi ceux proposés :

- Competition Law (CL)
- European Law (EL)
- Intellectual Property and Information Law (IP&IL)
- International Business Law (IBL)
- International Dispute Resolution (IDR)
- International Financial Law (IFL)
- International Tax Law (IT)
- Law and Technology (LT)
- Transnational Law (TL)
- General LLM

Ils suivent le nombre de modules correspondant à 180 credits.

Université de Rome La Sapienza

Les étudiants suivent les enseignements de la 5e année de la **Laurea Magistrale**

Ils choisissent l'une des deux spécialisations proposées :

- European Private Law
- European Public Law

Université d'Amsterdam

Les étudiants suivent les enseignements de l'un des **programmes de LL.M.** suivants :

- Master European Union Law,
- Master Public International Law,
- Master International Trade and Investment Law,
- Master European Competition Law and Regulation.
- Master European Private Law
- Master International and Transnational Criminal Law
- Master International Criminal Law - Joint Programme with Columbia Law School
- Master Law and Finance
- Master International Tax Law (Advanced LLM)

Chaque programme se compose de **cours obligatoires**, de **cours optionnels** et d'un **mémoire**.

Université autonome de Madrid

Les étudiants suivent les enseignements du Master in Legal Research. Le programme se compose de **cours obligatoires**, de **cours optionnels** et d'un **mémoire**.

Université nationale et kapodistrienne d'Athènes

Les étudiants suivent les enseignements de l'un des LL.M. suivants :

- LL.M in International and European Legal Studies: Private Law and Business Transactions
- LL.M in International and European Legal Studies: European Private Law
- LL.M in International and European Law

Université catholique portugaise de Lisbonne

Les étudiants suivent les enseignements de l'un des LL.M. suivants :

- LL.M. Law in a European and Global Context
- LL.M. International Business Law
- LL.M. Law in a Digital Economy

Dispositions applicables aux étudiants de Panthéon Assas:

~~En application des accords avec les universités partenaires, les étudiants inscrits en master juriste européen sont inscrits en 1ère année de master à l'Université Humboldt Berlin et en 2e année de master au sein d'une autre université partenaire (KCL, Sapienza Rome ou Amsterdam). Ils suivent les enseignements et subissent les examens selon les conditions en vigueur dans les universités partenaires durant les deux années de master.~~

~~Les notes obtenues à l'issue des épreuves passées au sein de l'une des universités partenaires du juriste européen – European Law School, peuvent être validées par le jury d'examen (enseignant de Panthéon Assas responsable de la coopération) en équivalence de l'ensemble des unités d'enseignements de M1 et de M2.~~

~~Les notes sont converties selon le barème en vigueur.~~

~~Les étudiants se voient délivrer par équivalence le diplôme de la maîtrise mention Juriste européen à l'issue de la première année de master et celui de master mention juriste européen à l'issue de la 2ème année de master.~~

Dispositions applicables aux étudiants de la HU, de « La Sapienza », de KCL et de l'Université d'Amsterdam:

~~En application des accords de coopération, les étudiants des universités partenaires du programme peuvent suivre une année d'études au niveau de master 1. Ils ne peuvent prétendre à une deuxième année de master à Panthéon-Assas.~~

~~Ces étudiants peuvent s'inscrire dans l'une des mentions de M1 suivantes : Droit pénal et sciences criminelles, Justice, procès et procédures, Droit européen, Droit international, Droit privé, Droit des affaires, Droit public, Droit notarial, Droit social. Ils suivent les enseignements et passent les examens selon le règlement des examens s'appliquant à la mention suivie.~~

~~Le diplôme qui leur est délivré après validation de l'année académique à Panthéon-Assas est celui de la maîtrise mention juriste européen.~~

MASTER DROIT PRIVÉ PARCOURS HISTOIRE DU DROIT
MASTER DROIT PUBLIC PARCOURS HISTOIRE DU DROIT

Points bonus en 2^e année (langue facultative)

Les étudiants ont la possibilité de suivre une langue facultative. Chaque cours suivi donne droit à 3 points bonus maximum en intégrant des demi-points (0,5 ; 1 ; 1,5 ; 2 ; 2,5 ; 3).

RÈGLEMENT DES ÉTUDES DE LICENCE

Règles propres aux examens de la seconde session

8. Règles propres aux examens de la seconde session

Le principe de la seconde chance est assuré par l'organisation d'une seconde session, dite de rattrapage. Elle ne peut porter que sur des matières non validées, même après compensation, et pour lesquelles l'étudiant s'est inscrit aux épreuves de rattrapage.

La seconde session comporte des épreuves terminales en même nombre et de même nature (écrit, oral) que la première. Toutefois, un seul sujet peut être proposé dans les matières des unités d'enseignements fondamentaux, alors même qu'un choix entre deux sujets était ouvert lors de la première session.

Dans les unités d'enseignements fondamentaux, les ~~notes de contrôle continu obtenues en première session et supérieures à 10/20 sont prises en compte dans le calcul du résultat de la seconde session. Les~~ notes obtenues aux ~~matières épreuves de contrôle terminal~~ de la première session sont reportées en seconde session. Il n'en va autrement que pour les matières, non validées lors de la première session, que l'étudiant décide de repasser durant la seconde session. Dans ce cas, la note obtenue à l'épreuve de la seconde session est substituée à celle de la première session.

Dans les unités d'enseignements complémentaires, les notes ~~des matières de contrôle continu et les notes obtenues aux épreuves de contrôle terminal~~ obtenues en première session sont reportées en seconde session. Il n'en va autrement que pour les matières, non validées lors de la première session, que l'étudiant décide de repasser durant la seconde session. En ce cas, la note obtenue à l'épreuve de la seconde session est substituée à celle de la première session.

Dans l'unité complémentaire facultative, les points sont pris en compte dans le calcul de la seconde session, sans possibilité de modification.

Pour les autres UE, pour les épreuves de contrôle continu et les épreuves de contrôle terminal, les notes obtenues ne sont ni reportées, ni prises en compte dans le calcul de la seconde session. L'étudiant qui ne se présente pas à l'examen de seconde session est considéré comme absent.

Pour être admis à passer une épreuve de seconde session, les étudiants doivent s'inscrire en ligne aux matières éligibles pour l'épreuve de rattrapage. Chaque étudiant sélectionne alors les épreuves qu'il souhaite repasser. ~~Un étudiant inscrit aux rattrapages qui ne se présente pas à une épreuve sera considéré comme absent à l'épreuve.~~

CAPACITÉ EN DROIT

Réorganisation des études et règlement des examens

Dispositions générales

La Capacité en droit est accessible à toute personne âgée d'au moins 17 ans au 31 décembre de l'année de la première inscription, sans condition de diplôme. Elle vise à donner une formation de base dans les grandes disciplines juridiques.

Conformément à l'arrêté du 25 septembre 2021 relatif au certificat de capacité en droit, les titulaires de ce certificat ayant obtenu une moyenne d'au moins 10 sur 20 peuvent s'inscrire en première année de la licence mention droit. Par dérogation à l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence, ceux ayant obtenu une moyenne d'au moins 15 sur 20 sur les deux années peuvent s'inscrire directement en deuxième année de licence mention droit.

Le projet de réforme de la Capacité en droit repose sur les idées suivantes :

- la capacité n'est pas (n'est plus) un diplôme en soi ; dans ces conditions, il n'est pas nécessaire de proposer une culture juridique quasi-complète (il en ressort notamment la fusion des cours de droit des affaires et des cours de droit du travail ou la suppression du droit fiscal ou d'économie politique) ;
- la capacité doit être conçue pour des étudiants en difficulté (dépourvus du baccalauréat) ; le but est de leur donner « les armes » pour affronter la licence (licence de droit exigeante dans notre université). C'est la raison pour laquelle nous proposons de concentrer l'effort sur les cours fondamentaux délivrés les deux premières années de licence (afin que les étudiants issus de la capacité prennent de l'avance par rapport aux autres ; lorsqu'ils accèdent en L3, ils ne devraient plus (ou moins) rencontrer des difficultés). Par ailleurs, par principe, les étudiants vont suivre à nouveau les matières suivies en capacité une fois qu'ils auront intégré la licence de droit (à l'exception de ceux qui entreront en 2ème année directement, c'est-à-dire ceux qui ont obtenu une moyenne supérieure à 15/20)... ce sont donc « les fondamentaux » du droit civil et du droit public (constitutionnel et administratif) qu'il convient de leur proposer ; s'agissant de cours sur les fondamentaux, les cours passeraient à 20h (au lieu de 36h).
- s'agissant des TD, il apparaît nécessaire d'insister sur l'effort qui doit être fait (compte tenu du public) sur la méthodologie, mais aussi sur l'expression écrite et orale. Les TD seraient obligatoires et chacun aurait un volume de 15h.

Sur le calendrier, il apparaît opportun de procéder en deux temps :

- temps 1 : rentrée 2025 : modification de la maquette (sous réserve d'approbation par les conseils) ;
- temps 2 : rentrée 2026 : mise en place d'une capacité d'accueil (70 étudiants en 1ère année ?). La mise en place d'une capacité d'accueil supposera la mise en place d'une commission amenée à choisir les 70 étudiants (si nous retenons cette capacité d'accueil).

Règles d'examens

Les étudiants ajournés ou défaillants à la première session doivent s'inscrire pour se présenter à la seconde session. Les notes égales ou supérieures à 10/20 obtenues à la première session sont conservées pour la seconde session.

Une unité est validée si la moyenne générale est égale ou supérieure à 10/20. L'année est validée si les deux unités la composant sont validées (si la moyenne des deux unités est égale ou supérieure à 10/20, si on admet la compensation).

Le certificat de capacité en droit est délivré lorsque les deux années sont validées avec une moyenne générale égale ou supérieure à 10/20. Il est assorti de la mention

- passable si la moyenne est au moins égale à 10/20
- assez-bien si la moyenne est au moins égale à 13/20
- bien si la moyenne est au moins égale à 15/20
- très bien si la moyenne est au moins égale à 17/20

Pour chaque année d'études, le nombre d'inscriptions est limité à 3, sauf dérogation exceptionnelle du président de l'université. En cas de redoublement, les unités validées sont acquises et dans les unités non validées, les notes supérieures ou égales à 10/20 sont conservées.

ENSEIGNEMENTS

1ÈRE ANNÉE

Matières	Volume horaire CM (Heure)	Volume horaire TD (Heure)	Modalités d'évaluation	Barème	Coefficient
SEMESTRE 1					
UEF1				20	2
Droit civil 1 (Introduction au droit)	20	15	CM : écrit 1h30 TD : Contrôle continu	20 20	2 1
Droit constitutionnel 1	20	15	CM : écrit 1h30 TD : Contrôle continu	20 20	2 1
UEC1				20	1
Introduction à l'histoire du droit et des institutions	20		Oral ou écrit 1h	20	1
Expression écrite et orale (Tutorat)		20	Non évalué		
SEMESTRE 2					
UEF2				20	2
Droit civil 2 (Notions fondamentales de droit des personnes et de droits des biens)	20	15	CM : écrit 1h30 TD : Contrôle continu	20 20	2 1
Droit constitutionnel 2	20	15	CM : écrit 1h30 TD : Contrôle continu	20 20	2 1
UEC2				20	1
Introduction au droit de l'Union européenne et au droit international	20		Oral ou écrit 1h	20	1

2ème ANNÉE

Matières	Volume horaire CM (Heure)	Volume horaire TD (Heure)	Modalités d'évaluation	Barème	Coefficient
SEMESTRE 3					
UEF3				20	2
Droit civil 3 (Droit des obligations 1)	20	15	CM : écrit 1h30 TD : Contrôle continu	20 20	2 1
Droit administratif 1	20	15	CM : écrit 1h30 TD : Contrôle continu	20 20	2 1
UEC3				20	1
Introduction au droit de l'entreprise (droit des affaires et droit du travail)	20		Oral ou écrit 1h	20	1
SEMESTRE 4					
UEF4				20	2
<i>2 matières au choix parmi 3 :</i>					
Droit civil 4 (Droit des obligations 2)	20	15	CM : écrit 1h30 TD : Contrôle continu	20 20	2 1
Droit administratif 2	20	15	CM : écrit 1h30 TD : Contrôle continu	20 20	2 1
Droit pénal et procédure pénale	20	15	CM : écrit 1h30 TD : Contrôle continu	20 20	2 1
UEC4				20	1
Procédure civile	20		Oral ou écrit 1h	20	1
<i>1 matière au choix parmi 3 (non choisie en UEF) :</i>					
Droit civil 4 (Droit des obligations 2)	20		Oral ou écrit 1h	20	1
Droit administratif 2	20		Oral ou écrit 1h	20	1
Droit pénal et procédure pénale	20		Oral ou écrit 1h	20	1

DU DE L'INSTITUT D'HISTOIRE DU DROIT

Création d'un parcours Droit privé/Droit public (combinaison des parcours Droit privé et Droit public déjà existants)

I/ Parcours Droit privé

Trois matières aux choix parmi les quatre cours suivants

Origines romaines des droits privés contemporains (25h)

Fondements canoniques des droits privés contemporains (25h)

Fondements historiques du droit privé français (25h)

Histoire de la justice criminelle (25h)

II/ Parcours Droit public

Trois matières aux choix parmi les quatre cours suivants

Histoire constitutionnelle comparée (25h)

Origines historiques du droit administratif (25h)

Histoire du droit public français (25h)

Droit administratif depuis le XVIII^e s. (25h/50)

III / Parcours Droit privé / Droit public

Trois matières au choix parmi les huit cours suivants, dont 2 en droit privé ou en droit public :

Droit privé

Origines romaines des droits privés contemporains (25h)

Fondements canoniques des droits privés contemporains (25h)

Fondements historiques du droit privé français (25h)

Histoire de la justice criminelle (25h)

Droit public

Histoire constitutionnelle comparée (25h)

Origines historiques du droit administratif (25h)

Histoire du droit public français (25h)

Droit administratif depuis le XVIII^e s. (25h/50)

DU DROIT ET TECHNOLOGIES DU NUMÉRIQUE

Modification de volumes horaires et du règlement des examens

II – Contexte et objectif

A. Contexte

Le Diplôme d'Université « Droit et technologies du numérique » complète l'offre de formation de l'Université Paris-Panthéon-Assas dans le domaine du numérique : **Master 2 Droit du numérique ; Master 2 Marketing, vente parcours Marketing et communication ; DU Délégué à la protection des données ; DU Transformation numérique du droit et LegalTech.**

Ce Diplôme d'Université adopte une perspective interdisciplinaire : il rassemble plusieurs disciplines représentées au sein de l'Université (droit, sciences de gestion, sociologie, sciences économiques, informatique, etc.), et offre à des étudiants, inscrits par ailleurs dans un autre cursus, ainsi qu'à des professionnels déjà en activité, une formation complémentaire centrée sur le numérique.

Le Diplôme d'Université intègre des intervenants d'entreprises actives dans la transformation numérique, des **avocats juristes** spécialisés en droit du numérique, ainsi que des professionnels de diverses institutions publiques.

B. Objectifs

Le Diplôme d'Université « Droit et technologies du numérique » a pour objectif d'offrir aux étudiants et professionnels une formation complémentaire, interdisciplinaire et centrée sur les multiples enjeux liés au numérique. Cette formation, dont le succès se vérifie chaque année depuis sa création en 2017, est indispensable pour faire face aux nouveaux enjeux posés par le numérique. Elle a été pensée pour répondre aux besoins exprimés par les professionnels ainsi que par les étudiants.

III – Organisation de la formation

A – Conditions d'accès

Le Diplôme d'Université « Droit et technologies du numérique » est ouvert aux étudiants de l'Université Paris Panthéon-Assas inscrits en L3, M1, M2, ou en doctorat, ou venant d'obtenir leur M2 ou leur doctorat dans l'année de leur demande d'inscription, ainsi qu'aux étudiants venant d'établissements d'enseignement supérieur inscrits en L3, M1, M2 ou en doctorat, ou venant d'obtenir leur M2 ou leur doctorat dans l'année de leur demande d'inscription. Les étudiants doivent joindre à leur dossier de candidature : la liste de leurs diplômes antérieurs avec les relevés de notes correspondants, un CV et une lettre de motivation.

Le Diplôme d'Université est également ouvert aux professionnels pouvant faire valoir deux ans d'expérience professionnelle et souhaitant se former au droit et aux technologies du numérique.

Les professionnels doivent joindre à leur dossier de candidature : la liste de leurs diplômes antérieurs, un CV et une lettre de motivation.

Une sélection sur dossier est opérée. Une bonne maîtrise de l'anglais est demandée.

~~Les dossiers de candidature doivent être déposés en juin. Une deuxième session de candidature pourra être, si besoin, organisée en septembre.~~ Les dossiers de candidature doivent être déposés sur la plateforme *e-mundus* aux dates indiquées chaque année sur le site Internet de l'Université.

La capacité d'accueil est fixée à 50 étudiants.

B - Organisation des enseignements

Les enseignements dispensés par les enseignants de l'Université ne sont pas pris en compte au titre de leur service.

~~Les cours se déroulent de septembre à juin, chaque mercredi, de 17h00 à 20h00, et un à deux samedis par mois, de 09h00 à 12h00, au centre Guy de la Brosse. Les cours se déroulent de septembre à juin, une à deux fois par semaine, au centre Charcot.~~

Volume horaire du diplôme (en Formation initiale et Formation continue) : 103h30 (45h au premier semestre, 58h30 au second semestre).

C- Contenu des enseignements

Les enseignements sont répartis par modules. Ils sont dispensés tout au long de l'année.

Module 1 : Transformation numérique (12h)

- Les impacts économiques et sociaux du numérique (6h)
- Les enjeux de la transformation numérique dans le secteur de l'audiovisuel ou dans le secteur de l'édition (3h)
- Atelier pratique : étude de cas (entreprises incubées) (3h)

Module 2 : Données (~~27h 24h~~)

- RGPD : grands principes (3h)
- RGPD : champ d'application (3h)
- RGPD : responsabilité et documentation interne (3h)
- RGPD : droit des personnes (3h)
- RGPD : contrôle et sanctions (3h)
- RGPD : figure du DPO – aspects pratiques (3h)
- Perception consommateur (3h)
- *Managing Data et Data science* (6h)

Module 3 : Numérique et propriété intellectuelle (~~21h 15h~~)

- Droit d'auteur et numérique (notions de base, logiciels, bases de données, IA) (9h)
- Marques et Internet (3h)
- DNS et noms de domaine (3h)

- *Copyright in the Digital Single Market* (3h)
- *Trade secrecy protection in the UE* (3h)

Module 4 : Régulation et contrôle des activités en réseaux (15h)

- Régulation du e-commerce et des plateformes en ligne (3h)
- Régulation des réseaux sociaux et des influenceurs ou Le contrôle par l'employeur de l'activité des salariés (3h)
- La responsabilité des fournisseurs d'accès et d'hébergement (3h)
- *Internet Regulation* (6h)

Module 5 : Innovation de rupture (18h 30h)

- *Blockchains* (9h)
- Fiscalité des actifs numériques (3h)
- Les objets connectés (3h)
- Intelligence artificielle (3h)

Module 6 : Cybersécurité (10h30 9h)

- Cybercriminalité et sécurité des entreprises (4h30)
- Atelier pratique : le *hacking* éthique (3h)
- Atelier pratique : l'*OSINT* (3h)

D. Composition de l'équipe enseignante envisagée

Professeurs et maîtres de conférences de l'Université Paris-Panthéon-Assas
 Professeurs et maîtres de conférences associés de l'Université Paris-Panthéon-Assas
 Professeurs et maîtres de conférences d'autres universités
 Professionnels (avocats, juristes, ingénieurs, chefs d'entreprise...)

1. Enseignants à l'Université Paris Panthéon Assas

Pierre Emmanuel AUDIT, Maître de conférences, Droit privé
 Quentin LEFEBVRE, Maître de conférences, Sciences de gestion
 Cécile MÉADEL, Professeure, Information Communication
 Mathilde Golley Simon PORCHER, Professeur, Sciences de gestion
 Michel DE ROUGEMONT, Professeur, Informatique
 Gabriel SEBBAN, Maître de conférences, Droit privé

2. Professeurs associés ou ex-professeurs associés à l'Université Paris Panthéon-Assas

Tanya APLIN, Professeure, King's College London
 Nathalie BLANC, Professeure, Université Sorbonne Paris Nord
 Sébastien JUMEL, Directeur Développement, Innovation et Numérique, Enedis
 Virginie PEZ, Professeure, Université Paris 8
 Philippe TASSI, Directeur général adjoint, Médiamétrie eStat
 Vincent VARET, Avocat

3. Autres intervenants

O. BERNARDEAU PAUPE, Avocate

D. DECHARRON, Avocat
A. DELEUZE, Contrôleuse, CNIL
V. DENOYELLE, Avocat
S. ELHAJOUI, Ingénieur
W. FAUCHOUX, CEO, BlockchainingyourIP
P. FÉVRIER, CEO, Veltys, Oïko, LegendaryPlays
H. HERBEL, Présidente, LOD Consulting
H. LAIGNEAU, Fondateur, Taleseed
J. LATOUCHE, CEO, Dare Society
C. LEVENEUR, Docteure en droit
A. LOUBIERE, Avocate
H. MÉTAYER, Fondateur, Ozint
J. PITET, Avocat
S. SAINT-PIERRE, Head of Legal & Compliance Officer, Koala Insurance
C. SZTEJNHORN, Directrice de l'innovation, Lefebvre Sarrut
J. TASSI, Avocat
N. VERGER, Avocat
A. L. VILLEDIEU, Avocate

IV – Contrôle des connaissances et modalités de validation du diplôme

Article 1 :

Le contrôle des connaissances s'effectue au moyen :

- D'un examen terminal, consistant dans une épreuve écrite de trois heures (cas pratique et questions de cours)
- De l'écriture et la soutenance d'un travail collectif

Chacune de ces deux épreuves est affectée d'un coefficient 0,5

Article 2 :

Une note de 10/20 est requise pour l'obtention du diplôme universitaire.

Le diplôme comporte les mentions suivantes, selon la note obtenue :

à partir de 10 : mention passable
à partir de 13 : mention assez bien
à partir de 15 : mention bien
à partir de 17 : mention très bien

Article 3 :

Aucune session de rattrapage ne sera organisée

DU JUSTICE PÉNALE DES MINEURS

Précisions concernant le déroulement de la formation et le règlement des examens

DUREE DE FORMATION : 1 an - Une journée par semaine (hors cours mutualisés) **entre les mois de septembre et mai** - formation en présentiel uniquement ; la présence en cours est obligatoire - Formation initiale et continue.

Le diplôme d'université Justice pénale des mineurs a pour objectif d'apporter une connaissance transversale du phénomène criminel impliquant des mineurs, phénomène particulièrement en prise avec l'actualité la plus récente.

Une telle formation n'existe pas, jusqu'alors, à l'Université Paris-Panthéon-Assas et s'avère, au reste, rarement proposée ailleurs. Le droit pénal des mineurs s'inscrit en effet, quand il est dispensé, pour quelques heures seulement, dans le cadre de masters généralistes sinon de DU généralistes de droit des mineurs. Un diplôme d'université ciblant la justice pénale des mineurs serait donc une exclusivité attractive pour notre université.

Sur le fond, les mineurs occupent une place devenue conséquente en matière de criminalité tant comme auteurs d'infractions que comme victimes, montrant la perfectibilité de notre droit positif dans ces matières. Dernièrement, une réforme a été votée s'agissant des violences sexuelles sur mineurs (loi du 21 avril 2021) et un Code de justice pénale des mineurs a récemment vu le jour, entré en vigueur le 30 septembre dernier. Face au phénomène des « rixes » et règlements de compte impliquant des mineurs, des suggestions surprenantes sont parfois préconisées, jusqu'à un « partenariat » avec l'armée s'agissant de certains mineurs dans un objectif de réinsertion, ou une mise en cause de la responsabilité des parents qui pourrait être assortie de certaines sanctions...

Un tel diplôme ayant pour unique objet le droit pénal des mineurs semble donc aujourd'hui des plus à-propos. D'ailleurs, l'école nationale de la magistrature a elle-même mis en place une formation spéciale sur le droit des mineurs pour répondre précisément à cette « nouvelle donne » en matière de criminalité. En outre, récemment, le « droit des enfants » est une nouvelle mention de spécialisation pour les avocats. Le DU Justice pénale des mineurs s'inscrit pleinement dans ce nouveau contexte et répond assurément à une demande présente et à venir.

Cette formation offre des enseignements en droit pénal et procédure pénale mais encore dans plusieurs autres branches des sciences criminelles. Sa vocation est de présenter et de réfléchir avec des spécialistes et des experts de ces questions, tant praticiens qu'universitaires, sur la criminalité spécifique des mineurs, les procédures de jugement spéciales qui les concernent, la pratique des parquets, la réception de la parole du mineur par les différents acteurs de la chaîne pénale, les mesures et sanctions particulières qui concernent les mineurs mais aussi la psychopathologie de l'enfant et de l'adolescent ou encore les particularités de la délinquance juvénile et de l'enfance en danger.

PUBLIC CONCERNE :

Ce diplôme d'université s'adresse :

- Aux étudiants (en droit, médecine ou sciences sociales...) sensibles aux questions liées à l'enfance et souhaitant obtenir un complément à leur formation disciplinaire ;

- Aux personnes déjà engagées dans la vie professionnelle souhaitant acquérir une spécialisation en droit pénal des mineurs (médecins, psychologues, gendarmes, policiers, magistrats, avocats, fonctionnaires de la Protection judiciaire de la jeunesse, de l'Administration pénitentiaire, professionnels de l'Education nationale, professionnels de l'ASE, membre d'associations, directeurs d'établissement accueillant des mineurs...).

CONDITIONS D'ACCES (Formation sélective)

- Être titulaire d'une licence 3
- Ou, à défaut, pour la formation continue, présenter lors de la candidature une expérience ou un projet professionnel en lien avec le diplôme.

PROGRAMME SUR UN TOTAL DE 136 H :

- **Histoire de la justice des mineurs – 9H**
- **Droit pénal général et spécial des mineurs – 30H**
- **Procédure pénale des mineurs – 21H**
- **Droit de la preuve et pratique judiciaire – 8H** (*Ce module ferait intervenir - à raison de conférences de 2 heures pour chacun - un expert médecin près des tribunaux, un parquetier, un avocat et un policier ou gendarme.*)
- **Délinquance juvénile et enfance en danger – 30H** (*cours mutualisé avec le certificat de sciences criminologiques de l'Institut de criminologie*)
- **Psychopathologie de l'enfant et de l'adolescent – 20H** (*cours mutualisé avec le certificat de sciences criminologiques de l'Institut de criminologie*)
- **Sanctions applicables aux mineurs et pénologie – 18H**

CONTRÔLE DES CONNAISSANCES

Sont admis au diplôme d'université *Justice pénale des mineurs* les candidats ayant obtenu une note supérieure ou égale à 45 sur 90 à l'issue de l'ensemble des épreuves suivantes :

- Trois épreuves écrites notées sur 20 sur :
 - o Droit pénal général et spécial des mineurs
 - o Procédure pénale des mineurs et le droit de la preuve et de la pratique
 - o Délinquance juvénile et enfance en danger
- Trois épreuves orales (*voire d'oral-écrit*), chacune notée sur 10 portant sur :
 - o Histoire de la justice des mineurs
 - o Psychopathologie de l'enfant et de l'adolescent
 - o Sanctions applicables aux mineurs et pénologie

L'admission est prononcée après délibération du jury. Elle est assortie des mentions « assez bien », « bien » et « très bien », pour les candidats dont la moyenne atteint respectivement 13/20, 15/20 et 17/20. Il est organisé une seule session d'examen. **Toute défaillance à un épreuve est éliminatoire. Il n'y a pas de session de rattrapage.**

DROITS DE SCOLARITE

- Formation initiale : droits universitaires (master) + complément de diplôme de 390 euros (~~hors droits universitaires~~)
- Formation continue : droits universitaires (master) + complément de diplôme de 1 000 € ~~250 euros~~

Les candidatures se font uniquement sur la base de données afférente à partir du mois de mai.

DU DE L'INSTITUT DE CRIMINOLOGIE ET DE DROIT PÉNAL DE PARIS

Réforme du diplôme

Organisation des enseignements

La scolarité à l'Institut de Criminologie et de droit pénal de Paris comporte :

1 - deux certificats

- un certificat de sciences criminologiques,
- un certificat de sciences criminelles,

préparés soit tous les deux en même temps (en un an), soit dans l'ordre du choix de l'étudiant (en deux ans).

2 - un diplôme

La délivrance du diplôme de l'Institut de Criminologie et de droit pénal de Paris est sanctionnée par une épreuve ainsi que par la préparation rédaction et la soutenance d'un mémoire.

Ce travail mémoire est préparé sous la direction d'un professeur enseignant de l'Institut, ou d'une personnalité personne qualifiée, après agrément par le Directeur de l'Institut ou par la Directrice des études.

Certificat de sciences criminelles

I- ENSEIGNEMENTS FONDAMENTAUX

Deux cours magistraux, soit deux fois trente heures (60 heures), forment les enseignements fondamentaux. Ils sont sanctionnés par deux épreuves écrites. Ces cours ont lieu au 1^{er} ou au 2^{ème} semestre et sont les suivants :

- Droit pénal spécial (30h CM)
- Pratique judiciaire (30h CM)
- Séances de travaux dirigés au choix de l'étudiant, dans les deux matières donnant lieu aux enseignements fondamentaux (10x1h30 = 15 heures) sous réserve d'un nombre minimum d'inscrits.

II - Les ENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES sont regroupés en deux catégories

1) Enseignement obligatoire

- Introduction au droit pénal, à la procédure pénale et à la déontologie de la sécurité (18h CM)

2) Enseignements optionnels

L'étudiant devra choisir trois matières dans la liste suivante (**sous réserve d'un nombre minimum d'inscrits**). Chaque enseignement a une durée de 20 heures : (3x20h=60h) et est sanctionné par une épreuve écrite ou orale (notée chacune sur 20).

- Philosophie pénale (20h CM) (*cette option commune aux deux certificats ne peut être choisie qu'au titre d'un seul d'entre eux*)
- Traitement des délinquants adultes (20h CM)
- Police technique et scientifique (20h CM) (*cette option commune aux deux certificats ne peut être choisie qu'au titre d'un seul d'entre eux*)
- Politique pénale (20h CM)
- Médecine légale (20h CM)
- Droit pénal des affaires (20h CM)

Volume horaire global pour chaque étudiant : 153h CM

Volume horaire total du certificat : 228h

Certificat de sciences criminologiques

I - ENSEIGNEMENTS FONDAMENTAUX

Deux Trois cours magistraux, soit **deux** trois fois trente heures (**60** 90 heures), forment les enseignements fondamentaux. Ils sont sanctionnés par **deux** trois épreuves écrites et sont les suivants :

- Criminologie et pénologie (30h CM)
 - Délinquance juvénile et enfance en danger (30h CM)
- Les deux matières précédemment citées donnent lieu à dix séances de travaux dirigés au choix de l'étudiant, dans les deux matières donnant lieu aux enseignements fondamentaux** d'une durée de 1h30 (10x1h30 = 15h) auxquelles l'étudiant choisit ou non de s'inscrire, sous réserve d'un nombre minimal d'inscrits
- « Evidence-based Practice » - Méthodes de recherche en criminologie (30h, cours en langue française sans travaux dirigés)

II - Les ENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES sont regroupés en deux catégories : les enseignements conduisant à l'admission sont, pour les uns obligatoires, pour les autres, à choisir entre plusieurs matières.

1) Deux enseignements obligatoires

Les deux enseignements sont destinés à donner aux étudiants la formation de base nécessaire à la criminologie et sont sanctionnés par une épreuve écrite (notée chacune sur 10). Ce sont :

- Introduction à la psychologie et à la sociologie (12h CM)
- Psychiatrie et criminologie (15h CM)

2) Trois enseignements à choisir

Trois enseignements d'une durée de vingt heures sont sanctionnés par des épreuves écrites ou orales (notée chacune sur 20). Ils sont à choisir parmi les six enseignements suivants :

- Philosophie pénale (20h CM) (*cette option commune aux deux certificats ne peut être choisie qu'au titre d'un seul d'entre eux*)
- Histoire des idées et des grandes doctrines de la criminologie (20h CM)
- Psychologie et psychopathologie de l'enfant et de l'adolescent (20h CM)
- Psychologie criminelle (20h CM)
- Psychopathologie en milieu carcéral (20h CM)
- Victimologie (20h CM)
- Police technique et scientifique (20h CM) (*cette option commune aux deux certificats ne peut être choisie qu'au titre d'un seul d'entre eux*)

Un enseignement facultatif de ~~dix huit~~ heures de Psychanalyse ~~sera donné~~ pourra être éventuellement dispensé (~~10h~~ 8h CM)

Volume horaire global pour chaque étudiant : 215h CM

Volume horaire total du certificat : 255 CM

Travaux dirigés

Dix séances de travaux dirigés d'une heure et demie sont organisées dans chacune des deux matières fondamentales.

Ces travaux dirigés sont réservés aux étudiants qui optent pour le contrôle continu des aptitudes et des connaissances (C.C.A.C.). Pour ces étudiants, le choix est irrévocable. Deux absences seulement non justifiées sont tolérées. Chaque étudiant obtient deux notes pour chacune des matières faisant l'objet de travaux dirigés :

- une note de C.C.A.C. attribuée par le chargé de travaux dirigés sur 20.
- une note résultant d'une épreuve écrite terminale de trois heures sur 20.

La note définitive pour la 1^{ère} session ~~de juin~~ résulte de la moyenne entre ces deux notes affectées de deux coefficients différents : coefficient 1 pour le C.C.A.C. et coefficient 2 pour l'examen terminal. Lors de la seconde session qui est organisée en juin-juillet, seule la note d'examen est prise en compte (sauf exception).

Règlement des examens

Certificats

I - Enseignements fondamentaux

Les deux ~~cours obligatoires~~ enseignements fondamentaux sont sanctionnés par ~~deux~~ des épreuves écrites fondamentales notées chacune sur 20 (coefficient 2). Elles sont d'une durée de trois heures chacune.

II - Enseignements complémentaires (coefficient 1)

Les enseignements conduisant à l'admission sont, les uns obligatoires, les autres, à choisir entre plusieurs matières.

Pour le certificat de sciences criminelles

A – Un enseignement obligatoire

Un cours obligatoire d'introduction au droit pénal, à la procédure pénale et à la déontologie de la sécurité donne aux étudiants la formation juridique de base nécessaire à ce certificat. Ce cours est sanctionné par une épreuve écrite d'une heure notée sur 20.

Pour le certificat de sciences criminologiques

A – Deux enseignements obligatoires

Les deux enseignements sont destinés à donner aux étudiants la formation de base nécessaire à la criminologie et sont sanctionnés par une épreuve écrite d'une durée d'une heure chacune notée sur 10 (sur 20 au total). Ce sont :

- - Introduction à la psychologie et à la sociologie (12h)
- - Psychiatrie et criminologie (15h)

B – Trois enseignements à choisir parmi ~~six sept~~

Trois enseignements d'une durée de vingt heures sont sanctionnés par une épreuve écrite ou orale notée chacune sur 20 (donc 60 au total). Ils sont à choisir parmi les ~~six sept~~ enseignements autres que les matières fondamentales **et complémentaires obligatoires**.

Les examens se déroulent en deux sessions :

- - la première, ~~qui porte en~~ a lieu dès février-mars ~~sur~~ pour certaines matières, ~~puisse se poursuit en~~ d'avril à courant mai ~~voire juin~~ sur le reste des enseignements. Toutefois, des épreuves peuvent être organisées par anticipation dans les matières dont la durée est inférieure à 20 heures de cours. La date des épreuves sera communiquée au minimum un mois avant le jour de l'épreuve ;
- - la seconde, aussi appelée rattrapage, a lieu de courant juin à début juillet. La date des épreuves sera communiquée au minimum un mois avant le jour de l'épreuve. Sont autorisés de plein droit à se présenter aux épreuves de la deuxième session les étudiants qui n'ont pas pu le faire à la première. Ils sont soumis au même régime qu'à la première session. Sont également autorisés à se présenter aux épreuves de la deuxième session les étudiants ajournés faute d'avoir obtenu la moyenne requise ou du fait d'une note éliminatoire. Ils ne sont astreints ~~qu'~~aux épreuves qu'ils n'ont pas déjà subies ~~et à celles où ils n'ont pas obtenu la moyenne et ils~~ conservent alors toutes les autres notes issues de la première session.

Lors de la deuxième session, la note de l'épreuve écrite d'une matière fondamentale se substitue à celle de la première session et à la note de contrôle continu. De même, la note de l'épreuve d'une matière repassée à la deuxième session se substitue à celle obtenue dans cette matière lors de la première session.

Toute défaillance à un examen est éliminatoire.

Pour être admis, il faut une moyenne générale de 10/20. Des mentions sont délivrées (AB, 13/20 ; B, 15/20 ; TB, 17/20).

Diplôme de l'Institut de Criminologie et de droit pénal de Paris

~~Les personnes titulaires des deux certificats de sciences criminelles et de sciences criminologiques peuvent obtenir le diplôme de l'Institut de Criminologie et de droit pénal de Paris, délivré après des épreuves d'admissibilité et la rédaction d'un mémoire.~~

~~Les épreuves d'admissibilité portent sur deux cours et consistent chacune en une épreuve écrite et/ou orale notée sur 20. Ce sont les suivantes :~~

- ~~Criminologie (14h)~~
- ~~Sociologie pénale et méthodes quantitatives (14h)~~

~~Un candidat ayant obtenu au moins 18 points sur 40 peut être déclaré admissible sur décision du jury.~~

~~Toute défaillance à un examen est éliminatoire.~~

~~Les étudiants ne pourront prendre que deux inscriptions à ces épreuves.~~

~~Les étudiants doivent ensuite rédiger un mémoire (200h) est dirigé par l'un des professeurs de l'Institut ou par une personnalité que désigne le Directeur de l'Institut.~~

~~Le diplôme est délivré aux candidats qui ont soutenu avec succès leur mémoire devant un jury composé du Directeur des recherches et d'une autre personne désignée par le Directeur de l'Institut.~~

~~Diplôme de l'Institut : 28h CM + mémoire (200h)~~

~~Volume total des trois diplômes : 503h CM + mémoire (200h)~~

Les personnes titulaires des deux certificats de sciences criminelles et de sciences criminologiques peuvent obtenir le Diplôme de l'Institut de criminologie et de droit pénal de Paris, délivré après composition d'une épreuve et soutenance d'un mémoire.

L'épreuve – écrite ou orale –, notée sur 20, porte sur un cours de 30 heures ou de 24 heures, suivi par l'étudiant, au choix parmi les matières suivantes :

- Droit pénal général et spécial des mineurs (30H, DU Justice pénale des mineurs)
- Procédure pénale des mineurs, droit de la preuve et pratique judiciaire (30H, DU Justice pénale des mineurs)
- Criminologie (30H, Master 2 Criminologie)
- Droit pénal général et spécial (30H, Master 2 Criminologie)
- Pratique judiciaire (30H, Master 2 Criminologie)
- Sociologie pénale et méthodes quantitatives (30H, Master 2 Criminologie)
- Droit pénal de l'environnement (24H, Master 2 Droit pénal et procédure pénale)
- Droit pénal international (24H, Master 2 Droit pénal et procédure pénale)
- Droit pénal européen (24H, Master 2 Droit pénal et procédure pénale)

NB : Si l'étudiant opte pour une de ces trois dernières matières relevant du Master 2 Droit pénal et sciences pénales, il devra, au préalable, présenter sa demande aux directeurs du Master et obtenir leur autorisation pour suivre ce cours.

- Responsabilités du fait des produits de santé (30H, DU Criminalité pharmaceutique)
- Criminalité pharmaceutique (30H, DU Criminalité pharmaceutique)
- Lutte contre la criminalité pharmaceutique (30H, DU Criminalité pharmaceutique)
- Produits de santé et autorité sanitaire (30H, DU Criminalité pharmaceutique)

Pour obtenir le diplôme, les étudiants doivent, en outre, rédiger durant l'année universitaire, un mémoire (200H), dirigé par l'un des enseignants de l'Institut ou par une personnalité autorisée par le Directeur de l'Institut ou la Directrice des études.

Le diplôme est délivré aux candidats qui auront soutenu avec succès leur mémoire devant un jury composé du directeur de recherches et d'une autre personne désignée par le Directeur de l'Institut ou la Directrice des études.

La soutenance a lieu en septembre, après remise du mémoire en 3 exemplaires papier et un exemplaire en Pdf, au plus tard le 20 août.

Le mémoire et la soutenance donnent lieu à une note sur 20.

Toute défaillance à une épreuve est éliminatoire.

L'étudiant obtient le diplôme de l'Institut s'il a obtenu une note égale ou supérieure à 20/40. Des mentions peuvent être délivrées : Assez-bien (26/40), Bien (30/40) et Très bien (34/40).

DIU DROIT ET GRANDS ENJEUX DU MONDE CONTEMPORAIN

Réduction du nombre de groupes

Le programme comprend 60h d'enseignement à distance et 35h d'enseignement en présentiel

Enseignements à distance : 60 h

L'Université Paris-Panthéon-Assas organise les 60h d'enseignement à distance pour la promotion entière (200 étudiants).

► 40 h de cours enregistrés, soit 20 séances de 2h, chacune étant divisée en 1h de cours et une heure d'exercices pratiques)

- Séance 1 : Qu'est-ce que le droit ? Le droit et ses fonctions ; caractère de la règle de droit.
- Séance 2 : Les sources du droit français
- Séance 3 : La constitution et le contrôle de constitutionnalité
- Séance 4 : Le droit européen : institutions, normes, intégration dans le droit français
- Séance 5 : Le droit international et les relations internationales
- Séance 6 : Les juridictions civiles
- Séance 7 : Les juridictions administratives
- Séance 8 : Les modes alternatifs de règlement des litiges
- Séance 9 : L'état d'urgence politique et sanitaire
- Séance 10 : Les sujets de droit
- Séance 11 : Les droits fondamentaux
- Séance 12 : La citoyenneté
- Séances 13 et 14 : Personnes, famille et bioéthique
- Séance 15 : Harcèlement et diffamation
- Séance 16 : Le contrat
- Séance 17 : La responsabilité civile et pénale
- Séance 18 : La protection des données à caractère personnel
- Séance 19 : Le droit de propriété
- Séance 20 : L'organisation de l'activité de l'entreprise

► 20 h de tutorat par un chargé de travaux dirigés, soit 10 séances de 2h **avec des en groupes de 25 étudiants.**

Les séances de tutorat permettront aux participants de se familiariser avec la méthodologie juridique, le vocabulaire juridique et le raisonnement juridique. Les chargés de travaux dirigés proposeront aussi des analyses de cas concrets en lien avec les thèmes des 20 séances d'enseignements enregistrés. En outre, ces séances seront aussi l'occasion pour les participants au DU d'interagir avec les enseignants.

Enseignements en présentiel dans chacune des cinq universités partenaires

Les enseignements se dérouleront pendant 5 jours dans chacune des universités partenaires. Ils visent à fournir un approfondissement dans les thèmes majeurs du droit.

Chaque jour, les participants au DU suivront 6 heures de cours (3h le matin ; 3h l'après-midi). Les cours seront dispensés par des enseignants-chercheurs en droit qui pourront intervenir en binôme avec des professionnels du droit.

- 1^{er} jour : Qu'est-ce que le droit ?
Matin (9h-12h) : Les sources du droit
Après-midi (14h-17h) : La règle de droit
- 2^{ème} jour : Les juridictions françaises
Matin (9h-12h) : Les juridictions judiciaires, les juridictions administratives et constitutionnelles (un enseignant-chercheur qui pourra intervenir en binôme avec un magistrat)
Après-midi (14h-17h) : Les principes directeurs du procès (un enseignant-chercheur qui pourra intervenir en binôme avec un magistrat)
- 3^{ème} jour : Le droit public
Matin (9h-12h) : le droit constitutionnel
Après-midi (14h-17h) : Le droit administratif (libertés publiques, droits fondamentaux)
- 4^{ème} jour : Le droit privé
Matin (9h-12h) : La famille, les personnes, les biens (un enseignant-chercheur qui pourra intervenir en binôme avec un professionnel du droit)
Après-midi (14h-17h) : Contrat et responsabilité (un enseignant-chercheur qui pourra intervenir en binôme avec un professionnel du droit)
- 5^{ème} jour : Droit européen et droit international
Matin (9h-12h) : Les institutions européennes, le droit européen, la Cour européenne des droits de l'homme
Après-midi (14h-17h) : Le droit international, les institutions internationales

En plus des 30h d'enseignement, 5 heures pourront être consacrées à la visite des lieux du droit et de la justice ou à la rencontre avec les professionnels du droit

CERTIFICAT D'ANALYSE ÉCONOMIQUE DU DROIT

Modification d'un intitulé de matière et modification des modalités de contrôle des connaissances

Programme *des cours*

1. Analyse économique du droit (20 h).
2. Competition Law and Economic Analysis (cours en anglais 20 h).
3. *Etudes de cas / conférences de méthode Applications en analyse économique du droit* (20 h).

Examens

- ~~- Ecrit sur la matière « Analyse économique du droit » (noté sur 20);~~
~~- Oral ou écrit sur la matière « Économie et droit de la concurrence » (noté sur 20);~~
~~- Contrôle continu et réalisation d'une étude de cas (noté sur 20).~~

Chacune des matières est évaluée en contrôle continu et donne lieu à une note sur 20, coefficient 1.

*Le certificat est délivré à l'étudiant qui obtient une moyenne de 10/20
(mention AB à 13/20, B à 15/20, TB à 17/20).*

Une seule session est organisée. Aucun redoublement n'est admis.

BA IN ECONOMICS AND FINANCE

Changements d'intitulés de matières et de semestres en 1^{ère} et 2^e années

Year 1

Modules	ECTS	Heures
Semester 1		
Economic Principles [+15 hours of practicals]		30
Accounting [+ 15 hours of practicals] [Mauritius] Introduction to Business Law [Mauritius]		30
Mathematics [+ 9 hours of practicals]		24
Statistics [+9 hours of practicals]		24
Management of Organizations		30
Introduction to Computer Sciences [+18 hours of practicals]		18
Tutoring Mathematics & Statistics [15 hours of practicals]		
Tutoring Economics [15 hours of practicals]		
Semester 2		
Microeconomics [+15 hours of practicals]		30
Macroeconomics [+15 hours of practice]		30
Mathematics [+9hours of practicals]		18
Statistics [+9 hours of practicals]		18
Personal Project		18
Introduction to Business Law [Mauritius] Cost Accounting [15 hours of practicals] [Mauritius]		30
Tutoring - Mathematics & Statistics [15 hours of practicals]		

Tutoring - Economics [15 hours of practicals]		
---	--	--

Year 2 :

Modules	ECTS	Heures
Semester 1		
Introduction to Industrial Organization] [+ 15 hours of practicals]		30
Money and Finance [+15 hours of practicals]		30
Mathematics [+9 hours of practicals]		18
Statistics [+9 hours of practicals]		18
Public Economics		30
Personal Project		10
Foundations of Management [Mauritius]		30
Tutoring [15 hours of practicals]		
Semester 2		
Monetary Macroeconomics [15 hours of practicals]		30
Cost Accounting Financial Accounting [15 hours of practicals] [Mauritius]		30
Mathematics [9 hours of practicals]		18
Statistics [9 hours of practicals]		18
International Economics		30
Computer Sciences (Advanced Tools and Database) [18 hours of practicals]		18
Personal Project		10
Business Law [Mauritius]		30
Tutoring [15 hours of practicals]		

LL.M AWARDS
LL.M IN EUROPEAN LAW
LL.M IN PUBLIC LAW AND DEMOCRACY
LL.M IN INTERNATIONAL BUSINESS LAW

Harmonisation des mentions attribuées aux étudiants en fonction des résultats obtenus

Les mentions sont attribuées aux étudiants dont la moyenne annuelle générale est la suivante :

- Note moyenne égale ou supérieure à 10/20 : *Pass*
- Note moyenne égale ou supérieure à 13/20 : *Cum Laude*
- Note moyenne égale ou supérieure à 15/20 : *Magna Cum Laude*
- Note moyenne égale ou supérieure à 17/20 : *Summa Cum Laude*

DU STRATÉGIE, DÉFENSE ET SÉCURITÉ

Transformation de l'ancien Certificat Gouvernance, géostratégie et défense

Art. 1 : Principe

Le diplôme d'Université « Stratégie, Défense et Sécurité » permet aux étudiants inscrits de suivre une formation en droit et en relations internationales dans le cadre des formations de l'Université Paris-Panthéon-Assas suivantes :

- Master de droit public, parcours « Sécurité et Défense »
- Master de droit public, parcours « Droit et Stratégies de la Sécurité »
- Master de relations internationales, parcours « Etudes stratégiques »
- Master de relations internationales, parcours « Défense et dynamiques industrielles »
- Master de relations internationales, parcours « Politique internationale ».

Art. 2 : Contenu de la formation

Les cours à suivre sont proposés en Master 1 ou en Master 2 par chaque master partie prenante. Les étudiants inscrits doivent suivre 8 cours ou séminaires. Ils doivent également et parallèlement travailler sur un thème de recherche qui fait l'objet d'un grand oral.

Les étudiants inscrits peuvent suivre les cours proposés par le Service des Sports et par le Pôle Langues de l'Université.

Art. 3 : Cours et séminaires

Chaque directeur de master propose, pour chaque année, au minimum deux cours ou séminaires que les étudiants pourront suivre au sein du master concerné. Ces cours relèvent du Master 1 et/ou du Master 2 pour chaque formation.

Les étudiants sont présents à chacun des cours ou séminaires. Ils sont évalués selon les modalités déterminées par le master dont relève le cours ou séminaire.

Chaque cours ou séminaire donne lieu à une note sur 20 points.

Art. 4 : Grand oral

Les directeurs de masters, d'un commun accord, proposent un thème de réflexion en début de semestre. En fin de semestre, un grand oral est organisé.

Les directeurs des masters parties prenantes ou les personnes qu'ils désignent pour les représenter prennent part au grand oral, ils sont au minimum deux. Ils proposent d'un commun accord des sujets en lien avec le thème de réflexion. L'étudiant choisit un sujet (sur les deux tirés au sort) et prépare pendant 1 heure, dans une salle surveillée et sans documentation son exposé.

L'étudiant présente son exposé en 10 minutes, les membres désignés pour participer au grand oral interrogent l'étudiant sur le sujet présenté et plus largement sur le thème de réflexion qui a été choisi. Le grand oral dure 50 minutes.

Le grand oral donne lieu à une note sur 40 points.

Art. 5 : Notation, délibération et délivrance du diplôme

Chaque cours et séminaire fait l'objet d'une évaluation et est noté sur 20 points. Le grand oral est noté sur 40 points.

Une bonification est possible : 2 points au plus pour la participation régulière aux cours de sport proposés par le Service des Sports de l'Université (bonification proposée par le directeur ou la personne qu'il désigne) ; 2 points au plus pour un cours de langue suivi à l'Université (bonification proposée par l'enseignant dans le cadre et selon les modalités déterminées par le Pôle Langues).

La moyenne est ainsi calculée par l'addition des notes des cours et séminaires (160 points au plus) et de la note de grand oral (40 points au plus), avec l'ajout éventuel des points bonus (dans la limite de 4), et en divisant ce total de points par 10.

Le jury, composé des directeurs des masters parties prenantes ou des personnes désignées par eux, délibère souverainement.

Toute note obtenue, inférieure à 7/20, est éliminatoire, sauf délibération expressément contraire du jury.

Le diplôme est délivré aux étudiants ayant obtenu la moyenne de 10/20 au moins, soit 100 points au moins (sur 200).

Le diplôme est délivré avec la mention

- « Passable » pour une moyenne générale égale ou supérieure à 10/20
- « Assez Bien » pour une moyenne générale égale ou supérieure à 13/20
- « Bien » pour une moyenne générale égale ou supérieure à 15/20
- « Très bien » pour une moyenne générale égale ou supérieure à 17/20

Art. 6 : Activités complémentaires

En plus des cours et séminaires et du travail de réflexion donnant lieu au Grand Oral, les étudiants du diplôme sont associés et prennent soin de participer aux activités proposées au sein de chaque master (activités de cohésion, activités associatives, culturelles ou sportives).

MASTER POLITIQUES PUBLIQUES

Modification des modalités du contrôle des connaissances des matières du 1^{er} semestre de la 2^e année

2^{ème} ANNÉE (60 ECTS)

SEMESTRE 3 (30 ECTS)

UEF3 (coefficient 2 - 24 ECTS)

4 matières obligatoires :

- Évaluation des politiques publiques (24h) - 6 ECTS
- Politiques publiques (25h) - 6 ECTS
- Sociologie de l'État (25h) - 6 ECTS
- Politiques européennes (25h) - 6 ECTS

Chaque matière est évaluée par un écrit de 5h. Chaque matière fait l'objet d'un examen écrit de 2h ou d'un contrôle continu ou d'un oral au choix de l'enseignant noté sur 20 (coefficient 2). Les étudiants sont informés des modalités au début des cours.

UEC3 (coefficient 1 - 20 ECTS)

4 matières au choix :

- Administration et numérique - 4 ECTS
- Contentieux administratif - 4 ECTS
- Enjeux et politiques de (cyber)sécurité - 4 ECTS
- Finances publiques - 4 ECTS
- Gouvernance des territoires - 4 ECTS
- Histoire de l'administration - 4 ECTS
- Politiques globales du changement climatique - 4 ECTS
- Urban Politics - 4 ECTS

Chaque matière se compose de 24h de CM.

Chaque matière est évaluée par un contrôle continu ou par un oral noté sur 20 au choix de l'enseignant (coefficient 1). Les étudiants sont informés des modalités au début des cours.